

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 20 avril 2009 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4297-200409 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance. Il est à noter que la présentation de l'ordre du jour est modifiée afin de commencer par la présentation et l'adoption des états financiers avant la période de questions # 1 et que ladite période de questions demeurera ouverte tout au long de la présentation des états financiers.

4298-200409 **ÉTATS FINANCIERS**

Monsieur le maire Henri Cloutier accompagné de Monsieur Roch Lemieux, directeur général et trésorier font la présentation des états financiers au 31 décembre 2008. Suite à cette présentation, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les états financiers de la Ville de Beupré vérifiés par la firme « Samson Bélair Deloitte & Touche », tels que présentés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Aucun

4299-200409 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2009.

4300-200409 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4301-200409 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900533 à 900581	178 408.25 \$
Numéros 900582 à 900615	64 750.32 \$
Numéros 900616 à 900680	137 913.76 \$

4302-200409 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1105**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1105 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et portant le numéro 1037 pour : modifier la définition relative à l'expression « Équipements et infrastructures »* ».

4303-200409 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1106**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1106 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 964 intitulé "Plan d'urbanisme de la Ville de Beupré " pour :*

- *spécifier à l'intérieur de l'aire d'affectation agricole que les usages autorisés reliés aux équipements de loisirs, de récréation et de sports doivent être complémentaires à l'agriculture;*
- *remplacer l'affectation récréative extensive applicable à l'Ilet Blouin par l'affectation conservation au plan 5 de l'annexe 5. »*

4304-200409 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1107**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1107 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 956 pour :*

- *exiger le dépôt d'une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier lors d'une demande de permis de lotissement pour tout projet majeur. »*

4305-200409 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1108-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement no 1108-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1009 pour :*

- *Remplacer l'usage « récréatif extensif » autorisé pour l'îlet Blouin par l'usage « conservation »;*
- *Spécifier dans la zone 55-RE que l'usage chenil est autorisé à la condition qu'il soit complémentaire aux randonnées de traineaux à chiens;*
- *Abroger et remplacer la section 6.6 relative à la protection des rives du littoral et des plaines inondables;*
- *Modifier l'article 11.8.3 relatif à la hauteur de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles pour les immeubles dont la vocation principale n'est pas industrielle;*
- *Modifier l'article 6.1.2.1 concernant la coupe des arbres;*
- *Modifier l'article 6.2 concernant les murs de soutènement et les travaux de remblai et déblai. »*

4306-200409 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1109-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 1109-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1053-1 pour : ajouter des usages conditionnels admissibles et des exigences relatives à un usage conditionnel associé à un immeuble dont l'usage est associé à un usage autre que l'habitation. »*

4307-200409 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE (LECLAIR/PASCAL)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4308-200409 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE
(VEILLEUX/BEAUMONT)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4309-200409 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE L'AVALANCHE (JACQUES)**

Attendu que M. Patrick Jacques a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et conditionnellement à l'obtention d'une étude de sol.

4310-200409 **PLAN PROJET DE LOTISSEMENT – LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ
PHASE III**

Attendu que M. Jocelyn Boivin a déposé un nouveau plan projet de lotissement de la phase III du développement résidentiel la Seigneurie de Beaupré préparé par l'arpenteur-géomètre M. Benoît Émond, minute 29677 en date du 17 mars 2008, version 7 datée du 8 avril 2009;

Attendu que ce plan projet de lotissement diffère des trois versions précédentes ayant fait l'objet des recommandations 08-10 en date du 15 avril 2008, 08-20 en date du 10 juin 2008 et 08-26 en date du 26 août 2008;

Attendu que ce plan projet est conforme au Règlement de lotissement numéro 968;

Attendu que M. Boivin a l'intention de réaliser les travaux de la rue de la Falaise jusqu'à la propriété de M. Gendreau, de la rue cul-de-sac et de la rue en forme de fer à cheval;

Attendu que le plan de lotissement prévoit un accès pour la Ville menant

au bassin de rétention tel qu'exigé lors de la recommandation 08-26 et que la piste cyclable est prévue audit plan;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #3830-210408 adoptée le 21 avril 2008;
- b) d'abroger la résolution #3932-160608 adoptée le 16 juin 2008;
- c) d'abroger la résolution #4005-020908 adoptée le 2 septembre 2008;
- d) d'approuver le plan projet de lotissement de la phase III du développement résidentiel La Seigneurie de Beaupré, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Que le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre M. Benoît Émond, minute 29677 en date du 17 mars 2008, version 7 datée du 8 avril 2009 fait partie intégrante de la présente recommandation.

4311-200409 **ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ PHASE III**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'addenda au protocole d'entente relatif aux travaux municipaux avec Gestion BJBG Inc. concernant le projet « La Seigneurie de Beaupré Phase III. »

4312-200409 **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION**

. Avis de renouvellement du statut de « Zone touristique »

Considérant qu'il est déposé par le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation un avis de renouvellement du statut « Zone touristique » qui viendra à échéance le 30 juin 2009;

Considérant que la Ville de Beaupré désire renouveler son statut de « Zone touristique »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de renouveler le statut de « Zone touristique » que possède la Ville de Beaupré et ce, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

4313-200409 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2**

Attendu que le décompte progressif #1 était destiné uniquement au promoteur;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 concernant le développement « Domaine de l'Avalanche » au montant de 140 659.34 \$ à « Caïcos Corporation », le tout tel que recommandé par Roche et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt numéro 1103.

4314-200409 **RESSOURCES FAMILIALES – MARCHÉ AUX PUCES**

(Prêt grande salle 6 juin 2009)

Il est proposé par Monsieur Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du Centre Communautaire pour la tenue de leur marché aux puces le 6 juin 2009.

4315-200409 **DÉMISSION DE M. MARIO FORTIER - POMPIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Mario Fortier à titre de pompier volontaire.

4316-200409 **CONDUITE CIMENT AMIANTE**

Certificat de réception provisoire des ouvrages

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire relativement à la conduite ciment amiante.

4317-200409 **CONGRÈS PATRICK GOUPIL ET CHRISTIAN PARÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Patrick Goupil, directeur du Service des incendies à assister au congrès annuel de l'Association des Chefs de Services d'incendie du Québec qui se tiendra du 6 au 9 juin 2009 au montant de 300,00 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes;
- b) d'autoriser M. Christian Paré, directeur adjoint à assister au congrès annuel de l'Association des Chefs de Services d'incendie du Québec qui se tiendra du 6 au 9 juin 2009 au montant de 375,00 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

4318-200409 **CONTRAT PROLUDIK**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'entériner le contrat signé par M. Roch Lemieux le 9 mars 2009 avec la compagnie « Proludik Inc. » pour la réservation des jeux à l'occasion de la Fête Nationale du 24 juin 2009 au montant de 6 888,20 \$.

4319-200409 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 900 ET 1064**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauré accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 1 543 600 \$ par billets en vertu des règlements numéros 900 et 1064, au prix de 98,50300 et échéant en série 5 ans comme suit :

100 500 \$	2,50000%	28 avril 2010
104 500 \$	2,60000%	28 avril 2011
108 800 \$	3,20000%	28 avril 2012
113 100 \$	3,50000%	28 avril 2013
1 116 700 \$	3,85000%	28 avril 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

4320-200409 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 900 ET 1091**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beaupré souhaite emprunter par billets un montant total de 1 543 600 \$:

Règlement No 900	62 300 \$
Règlement No 900 subv. PADEM	353 300 \$
Règlement No 1064 Infra. Qué. Mun.	564 000 \$
Règlement No 1064	564 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré avait, le 26 avril 2009, un montant de 415 600 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 569 700 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 900;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 1 543 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 900 et 1064 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 28 avril 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2010	100 500 \$
2011	104 500 \$
2012	108 800 \$
2013	113 100 \$
2014	117 600 \$
2015	999 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 avril 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 900 et 1064, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Beaupré emprunte 415 600 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement numéro 900.

4321-200409 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ACHAT D'UNE NIVELEUSE**

USAGÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à demander des soumissions sur invitation pour l'achat d'une niveleuse usagée et d'inviter les compagnies suivantes à soumissionner :

- Machinerie Maheux (1998) ltée
- Interservices L.G.O. inc.
- Strongco

4322-200409 **CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer la convention collective des pompiers. Monsieur Serge Simard en profite pour féliciter le comité des ressources humaines.

4323-200409 **TECHNICIEN EN URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux afin de procéder à l'affichage du poste de « Technicien en urbanisme. »

4324-200409 **ACHAT DE BUNKERS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Patrick Goupil à remplacer les bunkers défectueux suivant le rapport d'expertise produit et ce, jusqu'à concurrence de 6 bunkers.

4325-200409 **LA GRANDE MARCHE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser La Grande Marche de la Côte-de-Beaupré à circuler dans les rues de Beupré le 23 mai 2009.

4326-200409 **APPEL D'OFFRES BORDURES DE RUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour la pose de bordures pour les développements suivants : Domaine de la Croix, Développement Avalanche et Domaine de la Seigneurie phase III – (rue de la Falaise seulement);
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :

- Laval Construction
- BMQ
- Jean Leclerc Excavation

4327-200409 **APPEL D'OFFRES PAVAGE DE RUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour le pavage des rues pour les développements suivants : Domaine de la Croix, Développement Avalanche et Domaine de la Seigneurie phase III – (rue de la Falaise seulement);
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Pavage Roland Fortier Inc.
 - Pavage U.C.P. inc.
 - Entreprise PEB Ltée
 - Inter-Cité Construction Ltée

4328-200409 **APPEL D'OFFRES ÉCLAIRAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour la fourniture de lampes de rues pour les développements suivants : Domaine de la Croix, Développement Avalanche et Domaine de la Seigneurie phase III – (rue de la Falaise seulement);
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Lumen
 - Guillevin International
 - Wolseley

AVIS DE MOTION (Règlement no 1110)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965 pour :

- abroger à l'article 2.5, la terminologie ayant trait aux normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- assujettir à l'obtention d'un certificat d'autorisation tout ouvrage sur la rive et le littoral.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1111)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour ajouter des panneaux d'arrêt dans les rues de l'Avalanche, des Bernaches, du Soleil-Levant et Valmont.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Déménagement de l'hôtel de Ville

4329-200409 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu
unanimement que cette séance soit levée à 21 h 25.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe